

PROCES VERBAL DU 17 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept avril à 21 h, le conseil municipal réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M DUPIOL Jean Claude, maire

Date de convocation : 15/04/2019

Présents : MM PORTES JM, RAIMAUT V, DAURIAN B, BARBE Ch, MISTLER JM, PLATON M, MMES LAFARGUE J, SERES A, DARCOS ML, LALANE S,

Absents excusés : M PLANTON, Mme BEZIADE S, LESBEGUERIE L,

Procurations : M LESBEGUERIE à M DUPIOL, M PLANTON à M MISTLER JM,

Absent : M DUBERGEY L

Secrétaire de séance : M PLATON Michel

M le maire rappelle l'urgence de la séance et présente l'objet de ce conseil :

- L'autoriser à signer la convention du RPI,
- Rappelle l'action entreprise par voie de presse,
- Rédaction d'un courrier réponse à l'équipe enseignante, il fait lecture du projet,
- La teneur de son entretien téléphonique avec M. COUX,
- La teneur de son entretien téléphonique avec M. MEOT,

Pour mémoire, l'inspection académique voulait une réponse avant le 15 avril concernant la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les communes de Bernos-Beaulac et Cudos pour la rentrée 2019, afin d'établir la carte scolaire sur la Gironde. M le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde nous a accordé un délai de 10 jours supplémentaires pour la signature.

M le maire rappelle que la commune de Cudos travaille pour la création d'une classe bilingue d'occitan pour les petites sections maternelles. L'inspection académique a proposé une initiation de 45 minutes destinées aux élèves de CM1 ET CM2. Le conseil municipal décline cette proposition, et revient sur projet initial : une classe bilingue de 3 heures quotidiennes destinée aux élèves de maternelle. Un rendez-vous avec Monsieur l'inspecteur académique est fixé au 21 mai prochain.

Au cours du conseil du 10 avril, nous avons souhaité attendre les résultats de cette rencontre pour prendre une décision définitive. La date tardive de ce rendez-vous et les derniers événements nous imposent de prendre une décision lors de cette séance.

Le conseil aurait souhaité attendre le résultat de ce rendez-vous et donc, avait reporté la date de la signature de la convention lors de la séance du 10 avril dernier.

Où le rapport de M le maire,

M le maire demande au conseil municipal de procéder au vote à main levée :

Avec 11 présents et 1 procuration : 9 voix pour et 3 voix contre

- Il est donné autorisation à M. le Maire de signer la convention avec M le maire de Bernos afin d'acter la création du RPI de BERNOS-BEAULAC et CUDOS.

Le conseil municipal, appelé à délibérer :

- autorise M le maire à signer la convention avec M le maire de la commune de Bernos-Beaulac afin d'acter la création du RPI de Bernos-Beaulac et Cudos.

La séance est levée à 21h46.